

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008 (Convocation du 10 mars 2008)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BOUTET DE MONVEL, CHENAL, CONCA, FANTIN, GACHET, GUETTAFI, KLIMEK, LAISSUS, LE BLANC, REMY, ROGEAUX,
Mesdames CHAPPUIS, FAURIE, FKAIR, FRANCHINO, JEAN, LAUZE, ORTOLLAND, SIMON, TECHER, VALLET.

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Christophe PIERRETON donne pouvoir à Monsieur Didier FANTIN,
Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Marie VALLET

Assistait également à la réunion Monsieur Roland TISSOT, Maire sortant.

Monsieur Samir GUETTAFI est élu Secrétaire de Séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire en exercice ouvre la séance à 19H40.

Monsieur Roland TISSOT, Maire sortant, ouvre la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de prononcer l'installation du nouveau conseil municipal, Monsieur TISSOT prend la parole :

« Mes chers collègues, à la suite du scrutin du dimanche 9 mars, vous avez été désignés pour constituer le nouveau Conseil Municipal. Il vous appartient, à compter de ce jour, d'assumer les fonctions qui sont désormais les vôtres, celles d'appliquer les directives nationales réglementaires, qui vous seront transmises par le Préfet, mais aussi, et ce n'est pas le plus facile, d'organiser le fonctionnement de la Commune au quotidien. Pour avoir bien entendu ce qui s'est dit lors de la réunion publique que vous avez tenue, vous êtes parfaitement au fait de la tâche que vous aurez à assumer.

Mais quelques gros dossiers aussi vous attendent. Sans donner un ordre de priorité, je citerai la Monférine qui depuis le 1^{er} janvier 2008 a changé de statut pour devenir EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, ce qui a nécessité un gros travail d'organisation administrative et matérielle que Catherine CHAPPUIS, qui s'est beaucoup impliquée a parfaitement maîtrisé. Mais le plus gros du travail reste à faire, je veux parler de la transformation du bâtiment : les deux étages supérieurs seront réservés à l'accueil des personnes valides, les 1^{er} et 2^{ème} étages accueilleront les personnes dépendantes et le rez de chaussée sera aménagé pour accueillir 12 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Autre gros chantier, la transformation de l'Ecole Blanche, qui deviendra une vraie Maison des Associations. La réflexion a été menée, le permis de construire devrait être déposé ces jours prochains et les travaux devraient démarrer à l'automne.

Une autre réflexion a aussi été engagée en vue de l'aménagement du Grand Clos mais beaucoup de chemin reste à faire avant de finaliser ce projet qui devrait répondre aux besoins des jeunes ménages, être économe en espace et respectueux de l'environnement.

Enfin reste le projet de Salle Polyvalente. C'est un projet qui était inscrit dans notre programme lors des élections de 2001 et que nous avons dû repousser pour réaliser les opérations de réaménagement du Clos Besson (qui est terminé, mais pour lequel restent à voir quelques points de « détail ») et du Clos Gaillard (la 1^{ère} tranche est terminée, reste la seconde).

Dans le cadre du Contrat Ville d'Agglomération, nous avons pu bénéficier de financements intéressants pour ces deux opérations, ce qui explique que la Salle Polyvalente a été reportée au mandat suivant.

Beaucoup de travail vous attend. Je sais que vous en avez conscience et moi, j'ai confiance en vous.

Parmi les préoccupations importantes d'une commune figure la question des financements des engagements. Vous serez vigilants, comme moi, vis-à-vis de la gestion de l'Agglomération. Le risque est que celle-ci pour financer les projets d'Agglomération diminue le reversement aux communes en termes de dotation de compensation et de dotation de solidarité. Une commune comme Barby ne pourrait accepter de voir ses recettes dans ce cadre diminuer, de même que vous resterez vigilants vis-à-vis de la fiscalité locale.

Pour mener à bien votre tâche vous pourrez faire appel aux anciens conseillers que je remercie pour le travail qu'ils ont fait pour la Commune. Vous pourrez compter sur le personnel communal, que ce soit le personnel d'entretien des locaux, le personnel scolaire, le personnel technique (bâtiments, espaces verts) et tout le personnel du secrétariat de la Mairie. Ils seront là à vos côtés, j'ai apprécié leur travail à mes côtés et je les en remercie.

Pour moi, si une page se tourne, je reste là disponible pour apporter « ma pierre ». J'ai aimé cette commune et je vous fais confiance pour poursuivre l'action entreprise.

Mon rôle consiste maintenant à procéder à l'installation du nouveau conseil municipal et à passer la présidence de cette séance au doyen Monsieur Jean Pierre LE BLANC. »

Madame Samya FKAIR et Monsieur Fabien REMY, sont désignés assesseurs pour tous les votes à bulletins secrets

DELIBERATION N°1 : ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Pierre LE BLANC, Président, après avoir rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 définit les modalités de l'élection du Maire, invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Madame Catherine CHAPPUIS est candidate.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	1
RESTE : nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	11
Madame Catherine CHAPPUIS a obtenu vingt-deux voix.	22

Madame Catherine CHAPPUIS, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée Maire et immédiatement installée.

Madame CHAPPUIS remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour sa confiance et l'assure de son engagement total.

Avant l'examen de la question suivante inscrite à l'ordre du jour, Monsieur TISSOT remet officiellement à Madame Catherine CHAPPUIS son écharpe de Maire avec tous ses encouragements et félicitations. Il tient à préciser qu'il ne portait que très rarement ce signe distinctif de sa fonction, mais qu'en revanche, cette écharpe « était toujours dans sa tête ».

Lors de cette remise, Monsieur TISSOT fait également don à Madame CHAPPUIS de « cailloux » qui trônaient sur son bureau, l'un étant une pierre d'une des entrées du Grand Clos, l'autre étant le sommet de la fontaine située actuellement au cimetière.

Madame CHAPPUIS remercie Monsieur TISSOT, tout en lui précisant qu'elle affectionne les pierres en particulier celles chargées de symboles.

Avant de poursuivre l'examen de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal, Madame CHAPPUIS, installée Maire, fait la déclaration suivante :

« Au nom de la liste de rassemblement « Barby Solidaire et Dynamique », qui a été élue intégralement le 9 mars et qui se retrouve ce soir en formation de Conseil Municipal, j'adresse à toutes les électrices et tous les électeurs, qui nous ont fait confiance, nos remerciements les plus chaleureux.

Cette élection nous confère une grande responsabilité et nous l'assumerons, sans distinction aucune, au service de tous.

La campagne électorale qui vient de se dérouler a permis l'expression d'un vrai débat démocratique, dans une ambiance parfaitement respectueuse, et nous nous en félicitons. Nous le devons à l'ensemble des candidats en lice et nous leur adressons donc également nos plus vifs remerciements. La vie publique est ingrate et ne reconnaît pas forcément à leur juste valeur les engagements des uns et des autres. Je suis moi-même très respectueuse des engagements quels qu'ils soient, ils sont forcément méritants.

Il y a des perdants et des gagnants et dans cette affaire nous n'avons pas voulu faire de triomphalisme. Nous ferons tout pour que chacun à l'avenir se retrouve dans notre action et je serai en particulier le Maire de tous.

Au cours de ces dernières semaines, nous nous sommes appuyés sur un bon bilan et nous souhaitons rendre hommage tout particulièrement à Roland TISSOT et à ses équipes successives qui en portent la paternité. Nous y associons aussi l'ensemble du personnel communal et du Centre Communal d'Action Sociale qui concourent quotidiennement avec professionnalisme et dévouement au fonctionnement de nos services. On en a encore un témoignage ce soir, pour la préparation et l'organisation de cette 1^{ère} réunion du Conseil Municipal.

Le projet, sur lequel notre équipe a été élue a maintenant toute sa légitimité et nous allons collectivement le mettre en œuvre au plus près des besoins de chacune et de chacun, mais également avec le souci constant de servir l'intérêt général et l'avenir de notre Commune. »

DELIBERATION N°2 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame CHAPPUIS, ayant été élue Maire, prend la présidence de la séance du Conseil Municipal. Madame le Maire expose qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, ce qui représente pour Barby 6 Adjointes.

Elle propose, en conséquence, avant de procéder à l'élection des adjointes, d'en déterminer le nombre dans les limites réglementaires prescrites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** à 6 le nombre des Adjointes.
- **PRECISE** qu'ils seront désignés de la façon suivante :
 - 3 Adjointes de Municipalité,
 - 3 Adjointes avec délégation spéciale.
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre les arrêtés de délégations de fonctions et de signatures correspondants.

DELIBERATION N°3 : ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Catherine CHAPPUIS, Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint, qui sera particulièrement en charge de la compétence « **Aménagement et Travaux** ».

Monsieur Richard CONCA est candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE : nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	11
Monsieur Richard CONCA a obtenu vingt-deux voix.	22

Monsieur Richard CONCA, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Richard CONCA remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°4 : ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Catherine CHAPPUIS, à l'élection du 2^{ème} Adjoint, qui sera particulièrement en charge des « **Affaires Sociales, Jeunesse et Scolaire** ».

Madame Marie-Agnès SIMON est candidate.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE : nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	11
Madame Marie-Agnès SIMON a obtenu vingt-deux voix.	22

Madame Marie-Agnès SIMON, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée Adjointe et immédiatement installée.

Madame Marie-Agnès SIMON remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°5 : ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Catherine CHAPPUIS, à l'élection du 3^{ème} Adjoint, qui sera particulièrement en charge de « **l'information et de la communication ainsi que des relations intercommunales** ».

Monsieur Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL est candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE : nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	11
Monsieur Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL a obtenu vingt-deux voix.	22

Monsieur Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°6 : ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Catherine CHAPPUIS, à l'élection du 4^{ème} Adjoint, qui sera particulièrement en charge de « **l'Urbanisme** ».

Monsieur Jean-Pierre LE BLANC est candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE : nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	11
Monsieur Jean-Pierre LE BLANC a obtenu vingt-deux voix.	22

Monsieur Jean-Pierre LE BLANC, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Jean-Pierre LE BLANC remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°7 : ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Catherine CHAPPUIS, à l'élection du 5^{ème} Adjoint, qui sera particulièrement en charge du « **Développement Durable** ».

Monsieur Bruno GACHET est candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE : nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	11
Monsieur Bruno GACHET a obtenu vingt-deux voix.	22

Monsieur Bruno GACHET, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Bruno GACHET remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°8 : ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Catherine CHAPPUIS, à l'élection du 6^{ème} Adjoint, qui sera particulièrement en charge des « **Sports, de la Culture et de l'Animation** ».

Monsieur Christophe PIERRETON est candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE : nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	11
Monsieur Christophe PIERRETON a obtenu vingt-deux voix.	22

Monsieur Christophe PIERRETON, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Christophe PIERRETON remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°9 : Désignation des Commissions Municipales

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, conformément aux termes de l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la constitution des Commissions Municipales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide de créer les 6 Commissions Municipales suivantes :**

➤ **Finances :**

Catherine CHAPPUIS – Marie-Noëlle FAURIE - Marie-Agnès SIMON - Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL – Richard CONCA – Didier FANTIN

- **Aménagement et Travaux :**
Richard CONCA – Marie-Noëlle FAURIE – Samya FKAIR – Chantal JEAN - Bruno GACHET – Samir GUETTAFI - Frédéric KLIMEK - Jean-Pierre LE BLANC
- **Affaires Sociales, Jeunesse et Scolaire :**
Marie-Agnès SIMON – Catherine DEBAISIEUX – Marie-Noëlle FAURIE – Véronique FRANCHINO – Monique TECHER – Marie VALLET - Bernard CHENAL – Didier FANTIN – Christophe PIERRETON
- **Information et communication :**
Jean-Noël BOUTET-DE-MONVEL – Véronique FRANCHINO – Marie-Agnès SIMON – Monique TECHER – Marie VALLET – Didier FANTIN – Bernard LAISSUS – Christophe PIERRETON - Olivier ROGEAUX – Fabien REMY
- **Urbanisme :**
Jean-Pierre LE BLANC – Catherine CHAPPUIS – Catherine DEBAISIEUX – Samya FKAIR – Chantal JEAN – Murielle ORTOLLAND - Bernard CHENAL
- **Sports, Culture et Animation**
Christophe PIERRETON – Catherine DEBAISIEUX – Anne LAUZE – Murielle ORTOLLAND – Marie VALLET – Bernard LAISSUS - Samir GUETTAFI – Fabien REMY

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22 ;

VU le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales du 9 mars 2008, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT que pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le Maire son Président, ou son Représentant, qui sera désigné par arrêté du Maire, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Sur proposition du Maire et après décision de l'ensemble du Conseil Municipal, il est procédé à cette désignation à main levée. Cette décision est prise à l'unanimité.

DÉSIGNE :

Les délégués titulaires sont :

- **Richard CONCA**
- **Frédéric KLIMEK**
- **Marie-Noëlle FAURIE**

Les délégués suppléants sont :

- **Samya FKAIR**
- **Jean-Pierre LE BLANC**
- **Fabien REMY**

DELIBERATION N° 11 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT le décret du 6 mai 1995 relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale, et notamment son article 7 qui laisse au Conseil Municipal la liberté de fixer le nombre des membres au Conseil d'Administration, Madame le Maire propose d'arrêter à 8 le nombre de ces membres, outre le Président,

Elle rappelle qu'il procède à la désignation des membres choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention ou de développement social conduites dans la commune.

Parmi les personnes nommées doivent figurer un représentant :

- o d'une association oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- o des associations familiales désignées sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- o des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- o des personnes handicapées du département.

Elle Précise que le Conseil d'Administration comprend, en nombre égal des membres élus et des membres nommés par le Président, qui est le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **FIXE** à 4 le nombre des membres issus du Conseil Municipal et 4 les membres désignés par Madame le Maire.

Cette décision est prise à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame le Maire rappelle qu'aux termes du décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, des représentants issus du Conseil Municipal sont désignés par l'Assemblée délibérative pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, Après appel de candidatures, elle invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection de ses 4 membres.

ONT ETE ELUS :

- **Marie-Agnès SIMON**
- **Marie VALLET**
- **Chantal JEAN**
- **Olivier ROGEAUX**

Le Conseil Municipal proposera une désignation de **Marie-Agnès SIMON** à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette décision est prise à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 : ELECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION – CHAMBÉRY MÉTROPOLE

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal de Barby le 9 mars 2008,
Considérant les articles L 5221-7 et 5221-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que, aux termes des statuts de Chambéry Métropole, le nombre des délégués communautaires des communes est déterminé par la population municipale, soit pour Barby 3 délégués pour ce qui est des titulaires et en nombre égal pour leurs suppléants,

Le Conseil Municipal après avoir exprimé ses votes :

- **DESIGNE** comme suit ses délégués pour représenter la Commune au sein de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole :
 - Titulaires :
 - **Catherine CHAPPUIS**
 - **Richard CONCA**
 - **Jean-Noël BOUTET DE MONVEL**
 - Suppléants :
 - **Christophe PIERRETON**
 - **Didier FANTIN**
 - **Catherine DEBAISIEUX**

Cette décision est prise à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION – CHAMBÉRY MÉTROPOLE

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal de Barby le 9 mars 2008,
Considérant la loi n° 586 du 12 juillet 1999, instaurant la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges,
Considérant que chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à choisir parmi l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir exprimé ses votes :

- **DESIGNE** comme suit ses délégués pour représenter la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole :
 - Titulaire : **Jean-Noël BOUTET DE MONVEL**
 - Suppléant : **Didier FANTIN**

Cette décision est prise à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE SAINT ALBAN LEYSSE (SICSAL)

Le Maire expose que les statuts du Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban Leysse (SICSAL) prévoient actuellement une représentation de la Commune de Barby à raison de 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces désignations.

Le Conseil Municipal, après avoir exprimé ses votes et à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme suit ses délégués pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban Leysse :
 - Titulaires :
 - **Catherine CHAPPUIS**
 - **Marie-Agnès SIMON**
 - **Christophe PIERRETON**
 - **Richard CONCA**
 - Suppléants :
 - **Monique TECHER**
 - **Anne LAUZE**

QUESTIONS DIVERSES :

1. Madame CHAPPUIS informe le Conseil Municipal de la réception en Mairie d'un courrier signé du Préfet de Savoie à propos de l'hommage national qui sera rendu lundi 17 mars à l'occasion du décès de Monsieur Lazare PONTICELLI, dernier « Poilu » de la guerre 14/18 et tous ses compagnons. A cette occasion, les drapeaux seront mis en berne à la Mairie, une minute de silence sera observée et l'Eglise sonnera le glas.
2. Concert de Printemps du Groupe Animation Barby (GAB) Ce concert se tiendra pour la 2^e année consécutive à la Salle des Fêtes de Barby avec la participation de l'ensemble musical Tétrás Lyre, du Chœur d'enfants de l'École de musique du Canton de St Alban Leysse, ainsi que de la Chorale Cadence de Barby. Le rendez-vous est fixé au samedi 15 mars à 20 heures et l'entrée sera gratuite.
3. A l'espace culturel de la Ravoire, aura lieu le 10^e rendez vous du Grenier de la Chanson le week-end des 28,29 et 30 mars.

4. Enfin, l'association Ilva Mica donnera un concert le 29 mars à 20h30 en l'Eglise de Barby, pour la 12^e année consécutive. Les bénéfices de la soirée seront versés au village roumain.
5. A l'invitation de Roland TISSOT, beaucoup de personnes n'ont pu répondre, Catherine CHAPPUIS les en excuse et cite notamment le cas de F. BERT, Directeur Général des Services, qui vient d'avoir un deuxième petit garçon.
6. Enfin, dernière information, il est convenu que le Conseil Municipal de Barby se tiendra désormais tous les deuxièmes lundis de chaque mois, sauf exception. La prochaine séance est ainsi prévue le 14 avril à 19 heures.

Avant de lever la séance d'installation du Conseil Municipal, Catherine CHAPPUIS adresse les quelques mots suivants à l'attention de Roland TISSOT :

« Roland, la vie c'est comme cela une succession de pages qui se tournent comme dans un livre. Il y a les pages que l'on ouvre et celles que l'on referme. On n'est ici, chacun, que de passage, dans chacune de nos missions.

Il est important de le comprendre pour savoir patienter quand la page est difficile car elle va se tourner un jour, mais aussi pour accepter qu'elle se tourne quand on voudrait qu'elle se prolonge.

Cette page aura duré 19 ans pour toi. En tant que Maire, nous avons connu l'homme. L'homme qui était avant tout le pédagogue, l'enseignant que tu as été et que tu resteras jusqu'au bout très certainement.

Je garderai le souvenir de ta méthode de présentation des choses en Conseil Municipal ou en réunion publique, expliquant le pourquoi du comment et l'histoire des choses à la manière du Maître d'Ecole.

Je me souviens des réunions publiques où tu parcourais, je devrais dire arpentais, la salle pour être plus près de tes auditeurs ou « élèves », réexpliquant patiemment la situation financière tendue de notre commune, le revenu moyen annuel par foyer fiscal, le plus faible de l'agglomération à l'époque, le potentiel fiscal et l'effort fiscal moyen de la strate... etc.

Tu voulais convertir ton auditoire à la cause pour faire comprendre que la Commune ne pouvait pas tout faire et faisait en tout cas son maximum.

Je ne suis pas la mieux placée pour faire ton éloge, Roland. Je ne connais pas l'homme en privé mais je veux au moins rendre hommage à ton action et à tes engagements durant ces 3 mandats au cours desquels tu as toujours pensé et tu nous as toujours rappelé de penser aux plus défavorisés d'entre nous.

Tu disais, l'année dernière justement lors de tes vœux dans le Barby Flash de décembre 2006 : « Il y a dans notre société, un plus juste équilibre à trouver, de nouvelles solidarités à imaginer, des mentalités et des comportements à changer ».

Dans le cadre de l'intercommunalité aussi, je sais que tu as en permanence défendu cette cause et la Commune, en apportant ta réflexion éclairée et tes arguments pertinents sur les capacités et les besoins de Barby.

Bien sûr, je veux aussi associer à cet hommage l'ensemble des équipes municipales successives pour leur active contribution mais aussi l'ensemble du personnel communal et du C.C.A.S. qui, au quotidien, est au service de la population.

Tu nous as très souvent dit aussi la difficile succession que as dû assumer et on comprend bien ce que tu veux dire par là.

La succession était difficile aussi pour des raisons historiques : seulement 3 Maires sur un peu moins d'un siècle. Le chevalier CLARAZ (époux de MONTBEL) quitte la Mairie en 1890. Puis la famille d'ONCIEU DE LA BATIE occupe la Mairie jusqu'en 1965, soit pendant 75 ans. Le Marquis d'ONCIEU DE LA BATIE, le dernier que nous ayons connu, a été Maire de 1912 à 1965, soit pendant 53 ans, puis un certain Louis BESSON pendant 4 mandats de 1965 à 1989 qui transforma l'avenir de notre Commune, et toi durant 3 mandats depuis 1989. A ta décharge sur la « faible » durée de ton mandat, il faut se rappeler que tu es en fait élu municipal de Barby depuis 1983 et qu'auparavant, tu avais exercé la mission de secrétaire de Mairie pendant aussi plusieurs mandats à Trévignin. Tu nous as souvent dit également, mais il ne faut pas le répéter, que tu intervenais souvent, par la force des choses, à la place du Maire. C'est donc une vraie vocation qui t'a habitée on peut dire pendant une bonne tranche de vie quasiment aussi longue que ta vie professionnelle....

Aujourd'hui, c'est à toi qu'il revient de céder la place.

Nous sommes tes héritiers directs et nous tâcherons d'être dignes de la confiance qui nous a été accordée. Cette responsabilité que tu nous transmets nous honore et nous prenons l'engagement de servir au mieux la Commune, l'intérêt général et chacune et chacun de nos concitoyens.

Tu nous laisses, je l'ai déjà dit, un souvenir très présent et nous avons souhaité, les élus de l'équipe sortante, te remettre en retour quelques objets « durables ».

Nous aurions pu choisir de t'offrir quelque repas gastronomique ou week-end de loisir en hôtel de charme mais tout cela nous a paru trop éphémère. Enfin, à cet instant, nous souhaitons associer Jacqueline, ton épouse, qui a supporté dans tous les sens du terme ta carrière.

Alors, voici quelques cadeaux durables que nous espérons tu apprécieras. Avec toute notre gratitude. Et pour conclure, nous invitons la nombreuse assistance qui nous a fait le plaisir de suivre nos débats et chacun de nous tous, à rejoindre la salle des mariages où nous attend un vin d'honneur pour que nous puissions « lever le verre » aux uns et aux autres et surtout à BARBY.

Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21 heures.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Samir GUETTAFI

Catherine CHAPPUIS